

DECRET N°2013-120 DU 05 MARS 2013

portant approbation du budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) pour l'exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-425 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-320 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) en sa séance du 11 décembre 2012 ;

Sur rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 février 2013.

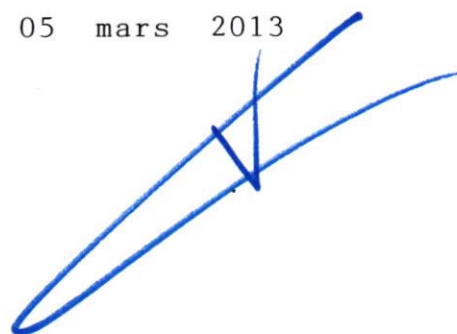
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



Jonas GBIAN.



Mémouna KORA ZAKI LEADI.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 MTFP 4 AUTRES MINISTRES 24
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CPPE 1 JO 1.

